

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

DELIBERATION

OBJET : Règlement des marchés

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de nouveau règlement des marchés. Ce dernier a fait l'objet de plusieurs réunions de travail et de concertation entre les différents services concernés, ainsi qu'avec les représentants des organisations syndicales des commerçants non sédentaires

Il se présente comme suit :

Le titre I, concerne les dispositions préliminaires et la mise en place de la commission mixte des marchés.

Le titre II concerne exclusivement le règlement du marché du dimanche matin.

Il précise dans sa section I le périmètre et les heures du marché. La section II concerne la circulation et le stationnement des véhicules le jour du marché. Elle fera l'objet d'une mise à jour et d'une synthèse des arrêtés en cours, par la prise d'un arrêté spécifique. La section III rappelle les dispositions concernant les commerçants non sédentaires : les conditions d'utilisation des emplacements, les conditions de circulation et de stationnement. Cette section énonce également une échelle de sanction.

Le titre III concerne les autres marchés, et les autorisations de vente en camion magasin à savoir :

Type	Jour	Lieu	Période
Marché	Lundi matin	Pl. G. Le Floch	15 juin – 15 sept
Marché	Mercredi matin	Pl. Falquérho	à l'année
Vente autorisée	Lundi matin	Pl. G. Le Floch	15 sept – 15 juin
Vente autorisée	Mardi matin	Pl. L. Kermabon	à l'année
Vente autorisée	Vendredi après-midi	Pl. des Goémoniers	à l'année

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Emploi, Développement Économique, Tourisme, Commerce, Artisanat, Agriculture et Pêche », « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration générale », après en avoir délibéré,

- APPROUVE le règlement du marché joint à la présente délibération ;
- DONNE tout pouvoir au Maire ou à l'adjoint délégué pour l'application de ce règlement.

- DESIGNER les Conseillers municipaux suivants pour siéger à la Commission Mixte des Marchés :

Titulaires	Suppléants
Pierre CHAMPEAUX	Jean Yves FALQUERHO
Patrick HECQUARD	Marcel RODRIGUEZ
Yvonne GRENIER	Bernadette LE NEVE
Georges CORNEC	Jean Luc MADEC

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Loïc LE MEUR